



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Intervention en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)

Rapport n° CP/2012/852

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le présent rapport concerne les demandes d'aides financières présentées dans le cadre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le présent rapport vise à arrêter le montant des subventions 2012 pour un projet innovant de pré qualification.

Proposition de soutien financier à la Fédération française du bâtiment d'Alsace

La Fédération française du bâtiment d'Alsace présente un projet de pré qualification pour 50 demandeurs d'emploi pour les métiers du gros œuvre, de l'installation thermique et sanitaire, d'électricien et de métallier. Ce projet est mis en œuvre par l'Institut de Formation et de recherche du BTP Alsace.

Ces parcours de formation courts (200 à 300 heures) permettront aux futurs salariés d'acquérir les compétences de base de ces métiers à forte technicité, ce qui est actuellement l'un des principaux freins à l'embauche.

Ce projet a été élaboré en lien avec le Relais Emploi Chantiers à destination des demandeurs d'emploi recrutés dans le cadre des clauses d'insertion de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

La région finance 131 000€ sur les 151 000€ de l'opération. La DIRECCTE apporte un soutien de 6 000€. Le Conseil général pourrait apporter une contribution financière de 9 000€ pour ce projet, permettant de réserver une dizaine de places à des bénéficiaires du RSA, afin de les préparer à l'emploi dans les métiers du BTP et de faciliter leur embauche dans le cadre des clauses d'insertion du Département ou des autres collectivités.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 368 500,00 €	9 489,00 €	9 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide pour 2012 le versement d'une participation de 9 000 € en faveur de l'opération de pré qualification de l'Institut de Formation et de recherche du BTP Alsace, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention de financement correspondante.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL